

# **PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL**

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS**

### **DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE**

Janvier 2021

---



## SOMMAIRE

I.	PRÉAMBULE.....	3
II.	RAPPEL DU CONTEXTE.....	3
III.	PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET DES CONSULTATIONS.....	4
	3.1 Prise en compte du rapport environnemental (aussi appelé Evaluation Environnementale Stratégique).....	4
	3.2 Prise en compte de l’avis de la MRAe.....	8
	3.3 Prise en compte des avis et des observations recueillies lors des phases de consultation.....	13
	3.4 Prise en compte des avis du Préfet et du Président de Région.....	14
IV.	SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES ET JUSTIFICATION DES CHOIX OPÉRÉS.....	16
V.	MESURES DESTINEES A EVALUER LES INCIDENCES DU PCAET SUR L’ENVIRONNEMENT.....	18
	5.1 Les indicateurs des actions du PCAET.....	18
	5.2 Les indicateurs proposés par l’évaluation environnementale.....	22



## I. PRÉAMBULE

En application de l'article L. 122-9 du code de l'environnement, une déclaration environnementale doit être communiquée au public et à l'Autorité environnementale avec le PCAET adopté.

Cette déclaration résume :

- la manière dont il a été tenu compte du rapport établi en application de l'article L. 122-6 et des consultations auxquelles il a été procédé ;
- les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ou du document.

## II. RAPPEL DU CONTEXTE

La Communauté de communes des Sablons (CCS) a été créée le 27 Juin 2000 et est constituée des communes nouvelles de Saint-Crépin-Ibouwillers, de Bornel, de La Drenne et des Hauts Talican ; ainsi que des communes de Villeneuve-les-Sablons, Lormaison, Ivry-le-Temple, Valdampierre, Pouilly, Neuville-Bosc, Monts, Laboissière-en-Thelle, Montchevreuil, Méru, Hénonville, Esches, Corbeil-Cerf, Chavençon, Andeville et Amblainville. Ce territoire se compose au total de 20 communes pour 39 064 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2021) , et s'étend sur 242 km<sup>2</sup>.

Le projet de PCAET de la CCS a été lancé au début de l'année 2019 grâce à la coopération des élus, acteurs territoriaux et de l'accompagnement du bureau d'études Vizea.

Le PCAET retient pour objectifs une baisse des consommations énergétiques par habitant de 61% tous secteurs confondus d'ici 2050. L'objectif de production d'énergie renouvelable (EnR) attendue pour 2050 pour l'ensemble des filières est de 141,55 GWh. Enfin, la stratégie posée permet d'envisager une réduction de 67% des émissions de gaz à effet de serre par habitant tous secteurs confondus sur le territoire à l'horizon 2050.

Le PCAET de la CCS se découpe en 6 axes, à savoir :

- AXE 1 : Habiter et aménager en maîtrisant la demande énergétique
- AXE 2 : Se déplacer et transporter en réduisant l'impact climat
- AXE 3 : Préserver le cadre de vie, atténuer et anticiper les impacts du changement climatique
- AXE 4 : Travailler et produire en préservant l'environnement
- AXE 5 : Développer la production et la distribution de l'énergie en tendant vers les objectifs de Troisième Révolution Industrielle
- AXE 6 : Engager la Communauté de communes des Sablons vers l'exemplarité

Chaque axe se décompose en objectifs stratégiques, desquels découlent les actions, qui contiennent elles-mêmes diverses sous-actions.



### III. PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET DES CONSULTATIONS

#### 3.1 Prise en compte du rapport environnemental (aussi appelé Evaluation Environnementale Stratégique)

En application de la Loi sur la transition énergétique de 2015, les PCAET ont pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, de favoriser la production d'énergies renouvelables et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. Ils ont donc des effets majoritairement positifs sur l'environnement.

L'analyse des incidences environnementales du plan d'actions sur les différents champs permet de mettre en avant l'importance des actions positives vis-à-vis des critères environnementaux, notamment ceux en lien direct avec les enjeux climatiques, à savoir les émissions de GES, la qualité de l'air, la santé, les EnR.

Les impacts potentiellement négatifs, considérés comme des points de vigilance, sont peu nombreux et secondaires, et se concentrent sur l'impact paysager et patrimonial des actions, les nuisances, la biodiversité et le risque de ruissellement.

Ces points d'alerte apparaissent cohérents avec les contraintes fortes du territoire au regard de ces critères. Une attention sera à porter vis-à-vis de la biodiversité et du paysage, où l'on relève plusieurs actions

potentiellement impactantes, mais dont les effets sont relativement faciles à éviter puisqu'il s'agit pour la plupart de réflexions à mener en amont lors des choix d'aménagements.

Enfin, les nuisances vis-à-vis des populations sont également à prendre en compte lors de la mise en place d'actions qui impliquent la construction d'ouvrages, notamment d'énergies renouvelables ou d'infrastructures.

Ces points d'alerte ne remettent pas en question l'efficacité du PCAET : l'évaluation permet d'attirer l'attention sur la prise en compte croisée des différents enjeux, afin d'améliorer la performance environnementale de la mise en œuvre du PCAET. Ces points concernent ainsi des aspects spécifiques d'une action. L'évaluation permet d'assurer que la mise en œuvre du PCAET n'ait pas d'action négative forte et définitive sur des enjeux plus indirects, mais tout aussi importants dans la lutte contre le changement climatique.

**L'évaluation environnementale a permis de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser les potentielles incidences négatives des actions.**



Axe stratégique	Action(s) prévue(s)	Critère environnemental concerné	Impact(s) potentiel(s) décelé(s)	Mesures à envisager
AXE 2 : Se déplacer et transporter en réduisant l'impact climat	Développer une offre alternative efficace à la voiture	Sols, eau et risque naturel	Imperméabilisation des sols pour création d'espaces de stationnement/circulation : limite l'infiltration de l'eau, accroît le risque de ruissellements	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évitement :</b> Implanter les aménagements où les enjeux vis-à-vis du risque d'inondation sont moins forts, dans le cas contraire adopter des mesures de réduction.</li> <li>▪ <b>Réduction :</b> Utilisation de matériaux perméables pour les revêtements au sol. <b>Cette mesure est inscrite directement dans la fiche action.</b></li> </ul>
		Biodiversité, paysage	<p>Destruction d'espaces naturels, semi-naturels ou agricoles pour la création de parkings et pistes/bandes cyclables</p> <p>Potentiel impact paysager selon le type d'aménagement et sa localisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évitement :</b> Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts et/ou proposer des aménagements dans des espaces déjà au moins en partie artificialisés ; Ne pas rompre des haies ou autre continuité écologique identifiée ; Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités.</li> <li>▪ <b>Compensation :</b> Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations. Il faudra utiliser des espèces indigènes et favoriser une diversité de formes (haies multi-strates) et d'espèces pour l'épanouissement de la biodiversité locale.</li> </ul>
	Réduire les nuisances liées au fret	Nuisances sonores	Augmentation du trafic ferroviaire pouvant engendrer des nuisances sonores supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réduction :</b> Respect de la réglementation en vigueur, notamment selon le classement sonore des infrastructures de transports terrestres</li> </ul>



<p>AXE 4 : Travailler et produire en préservant l'environnement</p>	<p>Accompagner les entreprises dans le développement des énergies renouvelables et de récupération</p>	<p>Paysage et Patrimoine</p>	<p>Installation potentielle de panneaux solaires en toiture ayant un impact visuel plus ou moins important</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réduction :</b> Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations. Travailler en partenariat avec des architectes pour la bonne intégration des installations.</li> </ul>
<p>AXE 5 : Développer la production et la distribution de l'énergie en tendant vers les objectifs de Troisième Révolution Industrielle</p>	<p>Répondre à l'appel à projets régional 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies renouvelables » COTEnR  Organiser et déployer la production et la distribution de biogaz</p>	<p>Biodiversité, paysage</p>	<p>Installation potentielle de parcs solaires et unités de méthanisation : destruction potentielle d'espaces naturels, semi-naturels ou agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Evitement :</b> Préférer l'implantation de parcs solaires dans des sites à faible valeur écologique et paysagère, réutiliser par exemple d'anciennes carrières ; Localiser les installations de méthanisation en fonction des potentiels de biomasse à proximité, des contraintes écologiques, et des contraintes paysagères d'autre part en évitant l'implantation dans les unités paysagères sensibles ; Mesures classiques de précaution pour la phase chantier : réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces, mise en défens, prévention des pollutions du milieu etc.</li> <li>▪ <b>Réduction :</b> Mesures pour limiter la création d'un microclimat sous les panneaux pour permettre le développement de la végétation (ensoleillement, circulation de l'air) ; Bandes enherbées visibles et accessibles pour la faune locale entre les panneaux ; Gestion douce des espaces ouverts dans lesquels sont implantés les panneaux (ex : éco pâturage). Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations, maintien dans la mesure du possible des haies ou arbres remarquables.</li> </ul>



		Nuisances	Installation potentielle d'unités de méthanisation : nuisances olfactives lors du transport et stockage de la biomasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réduction :</b> Le transport se fait dans des camions étanches ; Les allers et retours des camions sont réduits au maximum ; Les chargements et déchargements ont lieu dans un hangar fermé et étanche ; Les camions sont lavés ou rincés fréquemment ; Les bâtiments de stockage sont soumis à une ventilation forcée et l'air vicié est aspiré et traité dans une unité de désodorisation</li> </ul>
		Sol, eau, risques	Destruction des sols pour l'installation d'unités de méthanisation : risques d'affaiblissement de l'approvisionnement des nappes et de ruissellement à cause de l'imperméabilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Evitement :</b> Implanter les unités de méthanisation sur des zones à faible risque de ruissellement.</li> <li>▪ <b>Réduction :</b> Limiter les surfaces de sols imperméabilisés et utiliser en priorité des matériaux perméables pour la création de l'unité de méthanisation et les voies de circulation associées.</li> </ul>
AXE 6 : Engager la communauté de communes de Sablons vers l'exemplarité	Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics et maîtriser la consommation d'énergie	Paysage et patrimoine	Installation potentielle de panneaux solaires en toiture ayant un impact visuel plus ou moins important	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réduction :</b> Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations. Travailler en partenariat avec des architectes pour la bonne intégration des installations.</li> </ul>





### 3.2 Prise en compte de l'avis de la MRAe

Le projet de PCAET a été déposé le 17 février 2020 pour avis de l'autorité environnementale, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional des Hauts-de-France. L'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale d'Autorité Environnementale MRAe) a été reçu le 27 août 2020. Un mémoire de réponse a été produit pour répondre aux diverses remarques de la MRAe et améliorer le plan.

Recommandations formulées par l'AE	N° page Avis	Réponse
<p>L'autorité environnementale recommande de compléter le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ en revoyant la date et les unités des tableaux concernant les émissions de polluants atmosphériques, avec une actualisation des données des émissions sur l'année 2015 ;</li> <li>❖ en présentant les concentrations des polluants atmosphériques dans l'air et en les comparant avec les valeurs seuils préconisées par l'OMS13 ;</li> <li>❖ par une analyse des parts des différents modes de transports sur le territoire ;</li> <li>❖ par des compléments de l'analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, notamment sur les risques de sécheresse en lien avec l'usage de l'eau ;</li> <li>❖ par une analyse des capacités de stockage des prairies.</li> </ul>	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Le diagnostic des polluants atmosphériques a été mis à jour avec les données 2015.</b></li> <li>❖ Les concentrations de polluants atmosphériques ne sont pas disponibles sur la plateforme MyEmiss'Air et ne nous ont pas été fournis par l'ATMO Hauts-de-France. Ces dernières n'ont donc pas pu être présentées dans le diagnostic du PCAET.</li> <li>❖ Un zoom sur la part de responsabilité des différentes causes de déplacement a été réalisé.</li> <li>❖ L'analyse de vulnérabilité du territoire au changement climatique s'appuie sur la méthodologie Impact'climat, outil permettant de prédéterminer les vulnérabilités d'un territoire face au changement climatique. On retrouve parmi le panorama d'aléas analysés, l'aléa sécheresse. Une analyse sectorielle de la vulnérabilité des différents secteurs d'activités du territoire a été conduite permettant notamment de mettre en exergue une vulnérabilité forte des secteurs de l'agriculture et de la biodiversité. Ces différents secteurs sont ensuite analysés individuellement en déclinant la vulnérabilité du secteur, les menaces et les opportunités. La pression sur la ressource en eau est mise en avant dans cette partie.</li> <li>❖ L'analyse des capacités de stockage du territoire (partie séquestration carbone) intègre les surfaces de prairies et autres cultures permanentes. Le territoire en est doté à hauteur de 1 167 ha stockant 369 ktCO2e/an. En revanche le flux carbone et de potentiel de séquestration annuel ne met pas en avant le potentiel des prairies. Ce flux varie énormément en fonction du type de gestion de ces espaces qui peut être extrêmement varié d'une parcelle à l'autre. Faute de données fines sur cette gestion, un flux moyen annuel a été pris en compte et <b>le potentiel de séquestration des prairies a</b></li> </ul>





		<b>utilement été ajouté au diagnostic.</b>
L'autorité environnementale recommande que la stratégie décline, en complément de l'objectif à atteindre en 2050, des objectifs à l'horizon de mise à jour du PCAET, en 2026, et en 2030.	8	<b>La stratégie a utilement été déclinée aux horizons 2026 et 2030.</b>
<p>L'autorité environnementale recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ de préciser la stratégie sur les sujets relatifs à la qualité de l'air ;</li> <li>❖ de présenter des objectifs à l'échéance de 2026 et 2030 ;</li> <li>❖ d'étudier un scénario permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, ainsi que les objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable ;</li> <li>❖ de préciser les leviers permettant d'atteindre les objectifs en les quantifiant.</li> </ul>	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les plus anciennes données disponibles sur la plateforme de l'ATMO Hauts-de-France sont celles de 2008. <b>Elles ont été ajoutées au rapport de PCAET et l'évolution des polluants atmosphériques entre 2008 et 2015 a pu être calculée.</b> Ainsi, les données de l'année 2008 constituent l'année de référence pour les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques. <b>De plus, des leviers d'actions par polluants ont été utilement ajoutés au rapport stratégique.</b></li> <li>❖ La stratégie sur la qualité de l'air s'appuie sur les objectifs du décret sur les polluants atmosphériques (Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017). Ces objectifs sont définis pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029 et à partir de 2030 et la stratégie du PCAET s'appuie sur ces derniers afin d'assurer une cohérence.</li> <li>❖ La stratégie du PCAET en matière de réduction des consommations d'énergie et de gaz à effet de serre s'appuie sur les objectifs du SRCAE de l'ex-Picardie et sur les objectifs du MASTER Plan de la TRI REV3 de la Région Hauts-de-France, grand projet régional portant des ambitions fortes en matière de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables. Ces objectifs ont été réadaptés au territoire au vu de sa dynamique démographique projetée (+28% à l'échéance 2050) et des caractéristiques du territoire. Ils se révèlent d'ores et déjà très ambitieux pour ce dernier. Ce premier projet de PCAET pose néanmoins les bases d'un programme d'actions ambitieux en matière de transition énergétique et climatique. Plusieurs actions visent notamment à améliorer la structuration du réseau d'acteurs dans le champ de la rénovation énergétique ou encore à affiner le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire. En fonction des résultats mis en exergue par ces études et du bilan de ce premier PCAET, les objectifs pourront être revus à la hausse lors de sa révision.</li> <li>❖ Les leviers d'actions à mobiliser, sur lesquels s'appuie la stratégie du PCAET, sont cohérents avec les scénarios régionaux (SRCAE ex-Picardie et Master</li> </ul>



		Plan TRI-REV3) décrits dans la partie stratégie. <b>Une synthèse des leviers à mobiliser dans le cadre du scénario retenu a utilement été ajoutée à la suite de la présentation de celui-ci.</b> De plus, la cohérence entre les enjeux du diagnostic et les objectifs stratégiques a été présentée et justifiée lors des échanges en comité de suivi et en comité de pilotage. <b>Le support de travail montrant la cohérence diagnostic-stratégie-leviers est annexé au rapport de PCAET.</b>
<p>L'autorité environnementale recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ d'assortir chaque action d'objectifs concrets de réalisations à l'échéance du PCAET, puis d'un objectif chiffré d'impact sur l'atteinte des objectifs de la stratégie (par exemple x tonnes de carbone stockées) ;</li> <li>❖ de démontrer de manière quantifiée comment le plan d'actions permet d'atteindre les objectifs définis aux différentes échéances, notamment celle de 2026 ;</li> <li>❖ de compléter le système d'indicateurs de suivi par des valeurs de référence ou des valeurs initiales, ainsi que par les objectifs de résultat des indicateurs, indispensables pour constater les écarts et y porter remède ;</li> <li>❖ pour certaines sous-actions, de préciser les mesures qui seront mises en œuvre.</li> </ul>	9	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Des indicateurs de suivi des impacts du PCAET ont été définis dans le tableau de suivi ainsi que des valeurs cibles aux horizons 2050, 2023, 2026 et les valeurs initiales lorsqu'elles étaient disponibles. <b>Ce tableau est utilement annexé au PCAET.</b></li> <li>❖ <b>Les gains énergétiques et GES potentiels générés par la mise en œuvre du plan d'actions ont été estimés lorsque c'était possible. Le tableau de suivi reprend ces éléments.</b></li> </ul>
<p>L'autorité environnementale recommande de renforcer les objectifs et sous-actions de l'action 3 afin de réduire fortement la consommation d'espace et notamment de renforcer la préservation des puits de carbone que sont les forêts et les prairies.</p>	13	<b>L'action 3 a été complétée afin de renforcer la notion de préservation des sols agricoles et forestiers.</b>
<p>L'autorité environnementale recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ de compléter le plan d'actions par des mesures notamment dans le domaine de l'urbanisme, à partir des résultats de l'étude fine des zones humides ;</li> <li>❖ de compléter le cas échéant l'action 10 par des mesures dans le domaine agricole.</li> </ul>	15	<b>Les fiches action 3 et 10 ont été complétées afin de renforcer les mesures pour la protection des zones humides.</b>
<p>Concernant la prise en compte du changement climatique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'autorité environnementale recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ d'envisager, en plus des études et de la communication, des actions conduisant à des réalisations concrètes dont les résultats seront visibles à court terme (6</li> </ul>	16	<b>La stratégie d'actions du PCAET de la CC des Sablons s'appuie sur une concertation thématique menée en phase stratégie et en phase plan d'actions.</b> Elle avait pour objectif d'identifier les leviers d'actions concrets à mettre en œuvre sur le territoire à



<p>ans) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ de démontrer que les actions prévues sur 6 ans permettront de suivre la bonne trajectoire pour tenir à terme les objectifs affichés.</li> </ul>		<p>court terme pour répondre aux enjeux identifiés en phase de diagnostic.</p> <p>Dans de nombreux cas (résidentiel, mobilité, énergies renouvelables, industrie), <b>la structuration d'un réseau d'acteurs, la communication et la conduite d'études d'approfondissement du diagnostic se sont avérées nécessaires</b> pour la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique et climatique efficiente. Le Plan Climat Air Energie Territorial est un premier exercice de réflexion global sur ces questions à l'échelle du territoire.</p> <p>De ces plans et politiques d'accompagnement, qui ont vocation à être menés à très court terme, <b>découleront des actions concrètes d'ores et déjà identifiées</b>, mais nécessitant certains approfondissements pour être mises en œuvre de façon cohérente avec les besoins du territoire.</p> <p>Enfin, <b>des actions concrètes à court terme sont d'ores et déjà prévues par le plan d'actions</b>, notamment sur des domaines où la collectivité a d'importants leviers d'actions.</p> <p><b>Afin d'opérationnaliser le plan d'actions, le tableau de suivi et de mise en œuvre du PCAET a été précisé.</b></p>
<p>L'autorité environnementale recommande de compléter le programme d'actions sur la qualité de l'air par des mesures intégrant une réalisation à court terme.</p>	17	<p>La fiche action 12 « <i>Préserver la qualité de l'air</i> » répond à un enjeu de sensibilisation et d'amélioration de connaissance sur la qualité de l'air. L'action concrète sur la qualité de l'air est transversale et se retrouve dans de nombreuses actions du plan d'action. A cet effet, un pictogramme indique les fiches agissant sur la qualité de l'air.</p>
<p>L'autorité environnementale recommande de chiffrer le gain en économie d'énergie des actions proposées (actions 17 à 22).</p>	17	<p><b>Une estimation des gains énergétiques et gains GES des actions 17,18, 19 et 20 a été apportée.</b></p>
<p>L'autorité environnementale recommande de présenter le résumé non technique dans un fascicule séparé et de le compléter, afin qu'il permette, à la lecture de cette seule partie, de comprendre les éléments essentiels du plan climat et de son impact, ainsi que la justification des choix effectués avec les documents iconographiques nécessaires.</p>	10	<p><b>Le résumé non technique a été séparé dans un fascicule bien à part et davantage détaillé pour faciliter la compréhension du plan et de ses incidences sur l'environnement.</b></p>
<p>L'autorité environnementale recommande de justifier les écarts entre les objectifs territoriaux fixés par le PCAET et les objectifs nationaux.</p>	10	<p><b>Les justifications sont synthétisées dans le rapport de stratégie.</b></p>
<p>L'autorité environnementale recommande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ compléter la liste des indicateurs par des indicateurs d'impact et de les détailler avec des objectifs de résultat et des valeurs de référence, en précisant la période</li> </ul>	11	<p><b>Des valeurs de référence et des objectifs de résultats ont été ajoutés au tableau des indicateurs de suivi.</b> Notons que certains indicateurs sont qualitatifs et non quantitatifs, d'où parfois l'impossibilité d'indiquer des valeurs initiales et des valeurs</p>



<p>concernée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ présenter des mesures correctives en cas de résultats des actions et mesures proposées non conformes aux objectifs.</li> </ul>	<p>cibles précises.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place de mesures correctives dépend de la réversibilité des actions. Les indicateurs de suivi ont été formulés en tenant compte des mesures ERC proposées dans l'évaluation environnementale. Le respect et l'application de ces mesures ERC doivent permettre de respecter les objectifs environnementaux fixés.</p> <p>Ne sachant pas à ce stade la localisation, ni les caractéristiques précises des projets prévus par le PCAET, il semble difficile de proposer des mesures correctrices adaptées et pertinentes dès aujourd'hui.</p>
--	---



### 3.3 Prise en compte des avis et des observations recueillis lors des phases de consultation

Afin d'élaborer la stratégie et le plan d'actions du PCAET, deux ateliers de travail avec les différents acteurs du territoire (entreprises, syndicat de traitement des déchets, syndicat d'assainissement, associations locales, etc.) ont été organisés le 26 mars 2019 et le 19 septembre 2019.

Avant l'approbation définitive du PCAET par le Conseil Communautaire de la CCS, le plan a également fait l'objet d'une consultation électronique du public du lundi 09 novembre 2020 au jeudi 10 décembre 2020.

Plusieurs avis ont ainsi été recueillis auprès des associations et citoyens, notamment sur les thématiques principales suivantes :

- ❖ **Transition climatique et énergétique** : Un citoyen souhaite la mise en place d'un financement des huisseries PVC dans le cadre de l'Opération Façades, du fait de leurs propriétés isolantes. Vizea précise que le règlement des opérations de Façades n'interdit pas l'utilisation du PVC et souligne que la concertation a mis en avant une sous-utilisation des dispositifs existants d'accompagnement à la rénovation de l'habitat à l'échelle territoriale, départementale et régionale. Des actions d'approfondissement de la connaissance et de renforcement de réseau local sur la thématique sont notamment plébiscitées. Ainsi, l'effort a été concentré sur la structuration du réseau d'acteurs et de relayeurs. Par ailleurs, l'idée d'inciter fiscalement la construction bioclimatique a été formulée, toutefois Vizea rappelle que cette proposition nécessiterait une importante concertation des élus pour être intégrée dans le plan d'actions. Il est également proposé de

récupérer la chaleur des fourneaux de la fonderie EJ pour chauffer l'eau du réseau sanitaire. Vizea remarque que l'action 18 a été redirigée dans ce sens, et que l'action 19 encourage cette pratique. Enfin, l'idée d'installer des unités de méthanisation supplémentaires sur le territoire est acceptée sous condition d'un contrôle de l'origine des matières premières méthanisées. Vizea note que ce point de vigilance est mentionné dans l'action 20 liée à la méthanisation.

- ❖ **Mobilité** : A la suite de cette consultation, un avis propose de construire de grands parkings de type « Park and Ride » en périphérie de Méru, à proximité de l'A16 pour décourager l'usage de la voiture individuelle en centre-ville et favoriser le co-voiturage. Vizea remarque que le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) défini dans l'action 5 a vocation à conduire un diagnostic fin des mobilités à l'échelle du territoire afin de définir par la suite une stratégie et un plan d'actions en matière de mobilité. De plus, la réduction des besoins de déplacement individuel en voiture est un axe fort du PCAET (faisant l'objet de l'action 5) qui sera repris dans le PMS. Une autre proposition vise à rendre les transports en commun à l'échelle de la CCS gratuits. Cependant cette action nécessiterait une importante concertation des élus et des prestataires pour être intégrée dans le plan d'actions. Enfin, les participants sont en faveur du développement des pistes cyclables, ce à quoi Vizea répond qu'il faudra veiller à consommer le minimum de foncier possible en utilisant au maximum les voies existantes, et que les mobilités douces seront étudiées plus finement dans le cadre du PMS.



- ❖ **Consommation** : Pour encourager la consommation locale, il est proposé de mettre en place une cantine centrale approvisionnée par des producteurs locaux pour l'ensemble des établissements scolaires. Cependant, Vizea relève qu'il existe actuellement peu de producteurs locaux sur le territoire et leur capacité de production est insuffisante pour alimenter les cantines des Sablons. En effet, la structuration du monde agricole et la nature des sols ne favorisent pas le développement du maraîchage sur le territoire.

En ce qui concerne les propositions formulées par les associations, Terre de Liens Hauts-de-France a fait savoir qu'elle est en capacité d'intervenir auprès des techniciens, élus et citoyens pour les sensibiliser aux enjeux de la préservation du foncier agricole. Cette proposition a utilement été ajoutée à l'action 3 en tant que sous-action. En outre, la possibilité de partenariat avec cette association pour différents points (notamment en termes de sensibilisation) a été renforcée.

Par ailleurs, la CCS a eu des contacts privilégiés avec l'association le ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise) tout au long de l'élaboration du PCAET. Notamment, durant la phase de définition du plan d'actions, cette association a communiqué des propositions d'actions à la CCS, qui, pour un grand nombre d'entre elles, ont été intégrées dans le plan d'actions. Par ailleurs, dans son avis émis en phase de consultation électronique du public, le ROSO a demandé à ce qu'il y ait un engagement du territoire dans une politique volontariste de réduction des consommations d'énergie. Cette proposition va dans le sens des objectifs de la collectivité puisque les moyens financiers de la CCS seront prioritairement affectés aux actions de réduction de consommations

d'énergie. Une autre proposition de cette association était que la CCS se dote d'un diagnostic du territoire complet et régulièrement mis à jour. La CCS précise qu'un diagnostic complet a été réalisé et que celui-ci sera mis à jour à chaque révision du PCAET. Le ROSO a demandé par ailleurs une inscription du PCAET dans les objectifs du SRADDET. Il est précisé ici que le projet de PCAET a été déposé sur la plateforme nationale avant l'approbation du SRADDET. Enfin, le ROSO a été ajouté comme partenaire aux actions 3, 11, 18 et 20.

Enfin, suite à la demande de l'association PSPAS, celle-ci fait partie de la liste des partenaires dans le cadre des actions 9, 12, 13, 14, 16 et 25.

### 3.4 Prise en compte des avis du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional des Hauts-de-France

Les avis du Préfet de la Région Hauts-de-France et du Président du Conseil régional ont été réceptionnés respectivement le 28 juillet 2020 et le 6 juin 2020. Après analyse, ceux-ci émettent un avis favorable. Toutefois quelques éléments demandaient à être complétés et/ou développés.

Dans sa remarque générale, le Préfet de Région recommande à la communauté de communes de Sablon de modifier ou compléter certains aspects du projet de PCAET afin que celui-ci soit conforme au cadre réglementaire et cohérent avec l'ambition nationale.

Le Préfet de Région émet également plusieurs recommandations sur différents points du PCAET. L'ensemble des préconisations ont été prises en compte par la communauté de communes de Sablon et les bureaux d'études Vizea et Mediaterrre Conseil. Des précisions ont été apportées



dans le diagnostic et la stratégie du PCAET et certaines actions ont été modifiées et/ou complétées suite aux remarques du Préfet. L'action 3 a par exemple été complétée afin de renforcer la notion de préservation des sols agricoles et forestiers. En outre, le tableau de suivi et de mise en œuvre du PCAET a été précisé et joint au PCAET.

Dans son avis, le Président du conseil régional a formulé deux remarques concernant la non-compatibilité du PCAET avec le SRADDET. Toutefois, celui-ci ayant été approuvé après la date d'arrêt du projet de PCAET, ce dernier s'appuie sur les objectifs de divers autres documents (SRCAE, TRI REV 3, SCoT...). De plus, comme préconisé, la stratégie de concertation mise en œuvre et la gouvernance prévue pour le pilotage et le suivi du PCAET ont été décrites dans l'évaluation environnementale stratégique. Enfin, le Président du conseil régional recommandait de faire apparaître un calendrier et des indicateurs de résultats dans le tableau de suivi et de mise en œuvre du PCAET. Ces précisions ont été ajoutées.





## IV. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGÉES ET JUSTIFICATION DES CHOIX OPÉRÉS

Le PCAET de la CCS a été élaboré en concertation avec les élus et acteurs locaux du territoire. Le but était à la fois d'informer chacun sur le principe et les objectifs d'un PCAET, de tenir compte des différentes remarques émises sur les enjeux territoriaux, et de nourrir le plan d'actions par les propositions des différents partenaires.

Des rencontres ont ainsi été organisées autour d'ateliers thématiques concernant l'industrie, le résidentiel, les transports, l'agriculture, l'énergie, les déchets, l'environnement, la qualité de l'air et les modes de consommation. Les échanges menés ont permis de se faire une idée plus précise des grands enjeux territoriaux par domaine, des mesures déjà en place en lien avec l'adaptation au changement climatique et des leviers d'actions possibles.

Lors de l'élaboration du PCAET, certaines actions et/ou sous-actions ont été modifiées, supprimées ou déplacées dans un axe ou un objectif plus logique et ajustées pour avoir une appellation la plus adéquate possible. De plus, les échanges itératifs entre Vizea et Mediaterrre ont permis d'étoffer le plan d'actions sur certains points. En effet, certaines propositions de mesures ont été intégrées au plan d'actions, et certaines mesures ont parfois été ajustées pour tenir davantage compte de certains critères environnementaux

D'autre part, il existe d'ores et déjà des plans et programmes sur le territoire (SRCAE, SDAGE, SCoT, PLU etc.) qui proposent diverses prescriptions. Ainsi, le PCAET n'a pas repris les mêmes mesures que ces plans et programmes pour éviter un effet de redondance inutile, seules les actions qui présentaient un intérêt supplémentaire et qui étaient plus approfondies que dans les autres documents supra-communales ont été retenues.

Le territoire est concerné par des documents et plans qui régissent les grandes orientations à suivre en termes de réduction des GES, d'empreinte carbone et économies d'énergie. La stratégie définie permet donc de s'approcher au mieux des objectifs nationaux et territoriaux, tout en étant adaptée aux besoins et aux potentiels du territoire. Les actions et mesures portées par le PCAET présentent des objectifs de réduction des consommations ou d'émissions de GES qui sont quantifiés et spécifiés et vont donc largement contribuer à la bonne atteinte de tous ces objectifs en matière de consommations énergétiques, gestion des émissions de GES et production d'énergies renouvelables. Le plan d'actions a ainsi été élaboré pour venir dans la continuité des stratégies en place, pour répondre aux objectifs assignés au territoire, tout en s'assurant de bien intégrer les enjeux définis et mis en avant dans le cadre des diagnostics réalisés.

Le PCAET ne se limite toutefois pas à des actions portant uniquement sur les GES, les consommations énergétiques et la production d'EnR : il propose aussi des actions directes sur l'alimentation, les déchets, la sensibilisation, les milieux naturels, les risques, etc. Les thématiques retenues sont volontairement variées, compréhensibles et appropriables



par tous : habitants, élus, actifs, associations, etc. car celles-ci sont concrètes et omniprésentes dans le quotidien de chacun.

Un certain nombre d'actions retenues sont transversales, c'est-à-dire qu'elles sont bénéfiques pour certains champs de l'environnement en plus de l'action directe pour laquelle elles ont été conçues. Par exemple,

les actions relatives aux pratiques agricoles durables sont non seulement utiles à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique mais permettent aussi d'améliorer la qualité des sols, de mieux stocker le carbone, de limiter les ruissellements, de mieux respecter la biodiversité, etc.



## V. MESURES DESTINEES A EVALUER LES INCIDENCES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

### 5.1 Les indicateurs des actions du PCAET

ACTIONS	INDICATEURS
<b>Axe n°1 : Habiter et aménager en maîtrisant la demande énergétique</b>	
Dynamiser et renforcer localement l'accompagnement à la rénovation de l'habitat et lutter contre les arnaques à la rénovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents formés</li> <li>• Fréquentation mensuelle des permanences de l'ADIL</li> <li>• Thermographie réalisée</li> <li>• Ménages contactés</li> <li>• Convention SPEE signée</li> <li>• Nombre d'entreprises référencées</li> </ul>
Lutter et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes identifiées en tant que relais</li> <li>• Nombre de ménages touchés par les réunions d'information</li> <li>• Nombre de rencontres organisées</li> </ul>
Prendre en compte l'impact climat dans les documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sessions de formations organisées</li> <li>• Nombre d'élus et d'agents participants</li> <li>• Nombre de communes ayant défini un coefficient d'emprise au sol</li> <li>• Ratio d'extension urbaine / renouvellement urbain</li> <li>• Nombre de PLU favorisant le développement de réseaux de chaleur</li> </ul>

ACTIONS	INDICATEURS
<b>Axe n°2 : Se déplacer et transporter en réduisant l'impact climat</b>	
Coordonner l'action sur les transports via l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché de réalisation lancé</li> <li>• Objectifs définis</li> <li>• PMR réalisé</li> </ul>
Réduire le besoin de déplacements des actifs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part du territoire couvert par la fibre</li> <li>• Nombre d'espaces de travail créés</li> <li>• Etudes de besoins réalisées</li> <li>• Nombre de PDIE réalisés</li> </ul>



ACTIONS	INDICATEURS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de PDE réalisés</li> <li>• Nombre de PLU intégrant des prescriptions sur la mixité fonctionnelle</li> </ul>
Développer une offre alternative efficace à la voiture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lignes de bus optimisées</li> <li>• Nombre de places de stationnement en parking relais installées</li> <li>• Mètres linéaires cyclables réalisés</li> <li>• Nombre de points d'autostop organisés</li> <li>• Nombre de bornes de recharge installées</li> </ul>
Réduire les nuisances liées au fret	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude locale de la circulation des camions menée</li> <li>• Plan de circulation des camions réalisé</li> </ul>
ACTIONS	INDICATEURS
<b>Axe n°3 : Préserver le cadre de vie, atténuer et anticiper les impacts du changement climatique</b>	
Limiter la production de déchets à la source et mieux valoriser les déchets résiduels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations Zéro Déchet organisées</li> <li>• Nombre de formations compostage organisées</li> <li>• Solution de tri des biodéchets mise en place</li> <li>• Nombre de composteurs distribués</li> <li>• Optimisation des conditions de mises en décharge effectuée</li> <li>• Nombre de familles inscrites au défi</li> </ul>
Maintenir et accroître le potentiel de séquestration carbone du territoire sans entraver le développement de la filière bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie d'espaces naturels protégés dans les documents d'urbanisme</li> <li>• Mètres linéaires de haies plantées</li> <li>• Groupe de travail sur la filière bois énergie créé</li> </ul>
Economiser et préserver la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude zones humides réalisée</li> <li>• Nombre de kits économie d'eau distribués</li> <li>• Nombre de ménages aidés</li> <li>• Rapport nombre de demandes de raccordement/nombre de permis de construire</li> </ul>
Anticiper les impacts du changement climatique en adaptant le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma de gestion des eaux pluviales réalisé</li> <li>• Nombre de PLU intégrant des règles spécifiques pour lutter contre le risque mouvement de terrain</li> <li>• Nombre d'arbres plantés</li> </ul>
Préserver la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'industries sensibilisées à la qualité de l'air</li> <li>• Etude de concentration des polluants réalisée</li> <li>• Nombre de familles sensibilisées</li> </ul>



Axe n°4 : Travailler et produire en préservant l'environnement	
Favoriser une alimentation locale de qualité et respectueuse de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communes ayant introduit au moins 20% de bio dans les menus</li> <li>• Page sur l'alimentation et l'agriculture créée</li> <li>• Guide des agriculteurs en vente directe mis en place</li> <li>• Nombre d'agriculteurs en vente directe</li> </ul>
Etendre l'action du Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental au-delà des Bassins d'Alimentation de Captages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide des pratiques agricoles élaboré</li> <li>• Nombre de rencontre débat organisé</li> <li>• Zone d'expérimentation développée</li> <li>• Nombre d'agriculteurs bio</li> <li>• Nombre de diagnostic Dia'terre réalisés</li> <li>• Nombre de bilans azote réalisés</li> </ul>
Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de concertations organisées</li> <li>• Nombre de mètres linéaires de haies plantés</li> </ul>
Initier une dynamique de changement auprès des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises rencontrées</li> <li>• Nombre de réunions du club d'entreprises organisées</li> <li>• Nombre d'actions réalisées</li> <li>• Eco trophée organisé</li> </ul>
Encourager les entreprises à agir sur leur propre fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pré diagnostics énergie réalisés</li> <li>• Nombre de BEGES réalisés</li> <li>• Nombre d'actions portées collectivement</li> <li>• Charte élaborée</li> </ul>
Accompagner les entreprises dans le développement des énergies renouvelables et de récupération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions du club d'entreprises organisées</li> <li>• Cadastre solaire réalisé</li> <li>• Nombre d'entreprises ayant optimisé ses process pour récupération de chaleur fatale</li> <li>• Nombre de ZAC imposant une étude EnR</li> </ul>



ACTIONS	INDICATEURS
<b>Axe n°5 : Développer la production et la distribution de l'énergie en tendant vers les objectifs de Troisième Révolution Industrielle</b>	
Répondre à l'appel à projets régional 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies renouvelables » COTeNR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse à l'appel à projet réalisée</li> <li>• Schéma directeur des EnR réalisé</li> <li>• Cadastre potentiel EnR en ligne</li> </ul>
Organiser et déployer la production et la distribution de biogaz	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de gisement réalisée</li> <li>• Nombre de sessions de formations organisées</li> <li>• Enquête sur les besoins en matière de bio GNV réalisée</li> </ul>
Adapter les réseaux de distribution et de transport d'énergie et anticiper les solutions de stockage de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des capacités d'injection menée</li> <li>• Synthèse des moyens de stockage réalisée</li> </ul>

ACTIONS	INDICATEURS
<b>Axe n°6 : Engager la communauté de communes de Sablons vers l'exemplarité</b>	
Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics et maîtriser la consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonnes pratiques de consommation ajoutées au livret d'accueil</li> <li>• Gain énergétique réalisé</li> <li>• Nombre de bâtiments rénovés</li> <li>• Quantité d'énergie renouvelable produite par la collectivité</li> </ul>
Elaborer un Plan de Mobilité Interne à la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'élus sensibilisés</li> <li>• Enquête mobilité interne réalisée</li> <li>• Solution de télétravail mise en place</li> <li>• Solution de visio conférence mise en place</li> <li>• Nombre de formations réalisées</li> <li>• Audit énergétique des véhicules réalisé</li> </ul>
Mieux consommer pour limiter la production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clauses environnementales avec enjeu « climat air énergie » intégrées aux marchés publics</li> <li>• Part de l'électricité renouvelable dans la consommation de la collectivité</li> <li>• Evolution du budget papier de la collectivité</li> <li>• Nombre de composteurs installés</li> </ul>
Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans la construction du territoire de demain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres annuelles organisées</li> <li>• Étude de vulnérabilité transmise</li> <li>• Référent transversalité PCAET désigné</li> </ul>



## 5.2 Les indicateurs proposés par l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale vient compléter les indicateurs du PCAET en proposant un suivi sur des thématiques plus ciblées et plus strictement liées à l'environnement.

Ont été principalement retenus des indicateurs permettant de mesurer les « résultats de l'application du plan », c'est-à-dire des indicateurs sur lesquels le PCAET a une action effective, quand bien même cette action serait partielle. La liste des indicateurs se base principalement sur des éléments facilement appréhendables et des données possibles à obtenir à

travers les différentes études et recensements réalisés par les services territoriaux et autres porteurs de projets ou bureaux d'études. L'analyse des résultats de l'application du plan, selon la grille d'indicateurs proposés, sera effectuée tous les 6 ans en bilan de PCAET, à mi-parcours, ou annuellement selon la pertinence et l'intérêt de l'information. L'analyse sera donc faite avec les données les plus récentes disponibles au moment de chaque bilan. Les indicateurs se concentrent plus particulièrement sur les actions pour lesquelles un impact négatif potentiel a été décelé.





Actions	Indicateurs	Fréquence de renseignement	Fournisseur de la donnée et acteurs
<b>Axe n°1 : Habiter et aménager en maîtrisant la demande énergétique</b>			
Dynamiser et renforcer localement l'accompagnement à la rénovation de l'habitat et lutter contre les arnaques à la rénovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions de sensibilisation auprès des ménages effectuées</li> <li>• Nombre de travaux réalisés avec volet énergétique</li> </ul>	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	CCS
Lutter et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique			
Prendre en compte l'impact climat dans les documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un réseau de chaleur</li> <li>• Valeur des coefficients d'emprise au sol</li> <li>• Nombre de zones BEPOS définies dans les PLU</li> </ul>	Bilan de PCAET	CCS Communes

Actions	Indicateurs	Fréquence de renseignement	Fournisseur de la donnée et acteurs
<b>Axe n°2 : Se déplacer et transporter en réduisant l'impact climat</b>			
Coordonner l'action sur les transports via l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se référer aux indicateurs de la fiche action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés</li> </ul>	/	/
Réduire le besoin de déplacements des actifs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de Plans de Déplacement en Entreprise réalisés</li> </ul>	Bilan de PCAET	CCS Entreprises locales
Développer une offre alternative efficace à la voiture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aires de stationnement créées ou en projet</li> <li>• Linéaire de voies dédiées aux modes doux réalisé</li> <li>• Surface imperméabilisée en lien avec le covoiturage</li> <li>• Nombre de continuités écologiques impactées</li> <li>• Nombre de projets réalisés avec une intégration paysagère notable</li> </ul>	Bilan de PCAET	CCS Communes
Réduire les nuisances liées au fret	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se référer aux indicateurs de la fiche action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés</li> </ul>	/	/



Actions	Indicateurs	Fréquence de renseignement	Fournisseur de la donnée et acteurs
<b>Axe n°3 : Préserver le cadre de vie, atténuer et anticiper les impacts du changement climatique</b>			
Limiter la production de déchets à la source et mieux valoriser les déchets résiduels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retours sur le défi zéro déchet zéro gaspillage lancé sur le quartier de la Nacre à Méru</li> </ul>	Bilan de PCAET	Bailleurs sociaux Associations locales
Maintenir et accroître le potentiel de séquestration carbone du territoire sans entraver le développement de la filière bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surfaces reboisées sur le territoire</li> <li>Linéaire de chemins de randonnée créés</li> </ul>	Bilan de PCAET	CCS CRPF
Economiser et préserver la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'opérations de sensibilisation à la ressource en eau menées</li> <li>Suivi de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau</li> </ul>	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	SMEPS SDAGE/Agence de l'eau
Anticiper les impacts du changement climatique en adaptant le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration du risque dans le zonage et règlement des documents d'urbanisme</li> <li>Intégration de la gestion alternative des eaux pluviales dans les OAP et le règlement des documents d'urbanisme</li> </ul>	Bilan de PCAET	Communes
Préserver la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et largeur des zones tampons instaurées entre habitations et zones agricoles</li> </ul>	Bilan de PCAET	CCS Communes

Actions	Indicateurs	Fréquence de renseignement	Fournisseur de la donnée et acteurs
<b>Axe n°4 : Travailler et produire en préservant l'environnement</b>			
Favoriser une alimentation locale de qualité et respectueuse de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution des ventes des producteurs locaux</li> </ul>	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Producteurs locaux
Etendre l'action du Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'exploitations en agriculture raisonnée</li> <li>Nombre d'exploitations en agriculture de conservation</li> <li>Suivi de la qualité chimique de l'eau</li> </ul>	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	Agriculteurs Communes SMEPS Agence de l'eau
Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agriculteurs pratiquant le non labour et le semi sous-couvert</li> </ul>	Bilan de PCAET	Agriculteurs



climatique			
Initier une dynamique de changement auprès des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se référer aux indicateurs de la fiche action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés</li> </ul>	/	/
Encourager les entreprises à agir sur leur propre fonctionnement			
Accompagner les entreprises dans le développement des énergies renouvelables et de récupération			

Actions	Indicateurs	Fréquence de renseignement	Fournisseur de la donnée et acteurs
<b>Axe n°5 : Développer la production et la distribution de l'énergie en tendant vers les objectifs de Troisième Révolution Industrielle</b>			
Répondre à l'appel à projets régional 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies renouvelables » COTeR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ou de Sociétés Coopératives de Production (SCOP) créées</li> </ul>	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	CCS
Organiser et déployer la production et la distribution de biogaz	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'unités de méthanisation réalisées</li> <li>Nombre de continuités écologiques impactées en lien avec la création d'unité</li> </ul>	Bilan de PCAET	CCS
Adapter les réseaux de distribution et de transport d'énergie et anticiper les solutions de stockage de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se référer aux indicateurs de la fiche action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés</li> </ul>	/	/

Actions	Indicateurs	Fréquence de renseignement	Fournisseur de la donnée et acteurs
<b>Axe n°6 : Engager la communauté de communes de Sablons vers l'exemplarité</b>			
Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics et maîtriser la consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets solaires en toiture réalisés</li> </ul>	Bilan de PCAET	CCS



Elaborer un Plan de Mobilité Interne à la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se référer aux indicateurs de la fiche action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés</li> </ul>	/	/
Mieux consommer pour limiter la production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se référer aux indicateurs de la fiche action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés</li> </ul>	/	/
Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans la construction du territoire de demain			

